



VIGILANCE & ACTION

"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir. Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction".

N° 277 Avril 2012

Le journal de la droite civique, gaulliste et patriote

<http://www.lemil.org>

IDENTITÉ NATIONALE ET DROIT DE VOTE AUX ÉTRANGERS NON COMMUNAUTAIRES

par Jean-Paul GARRAUD,

député de la Gironde, Secrétaire national de l'UMP à la Justice, membre du comité d'Honneur du MIL
Intervention lors de la XXII^e Convention nationale du MIL - Janvier 2012

Cette année encore, je m'exprime parmi vous sur des sujets sensibles mais qu'il nous appartient à nous, les politiques, d'assumer et de régler. Et puis je suis d'autant plus heureux d'être ici avec vous aujourd'hui que je me retrouve parmi les cadres de ce mouvement gaulliste, en présence du président Yves Guena et du ministre d'Etat Charles Pasqua. C'est pour moi un honneur et un privilège. Je le dis simplement et sincèrement et je suis en cela certainement l'interprète de vous tous.

Effectivement, vous m'avez demandé de traiter un sujet évidemment essentiel qui est celui de l'identité nationale et du droit de vote des étrangers. C'est un sujet particulièrement délicat, parce que souvent caricaturé à l'image de ceux qui osent s'aventurer à le traiter.

Les critiques peuvent être nombreuses, ce qui d'ailleurs m'indiffère dans la mesure où il s'agit de notre responsabilité. Fuir de telles questions ne peut qu'encourager au contraire les extrêmes qui s'en emparent. Les vrais démocrates sont ceux qui traitent de tous les sujets, surtout les plus difficiles. Nos concitoyens l'exigent et ils ont totalement raison.

L'identité nationale, c'est d'abord la nation. Mais, comment définir la nation ? Elle est, tout d'abord, un ensemble très complexe, composé d'une multitude d'individus différents les uns des autres, dans leurs origines, leurs croyances, leurs cultures, leurs histoires, leurs fonctions au sein de la société. Néanmoins, la République est une et indivisible selon la formule consacrée.

Alors, comment peut-on arriver avec cette multitude d'individus dissimilaires les uns des autres à la nation une et indivisible ? Certaine-

ment parce que nous avons en partage un certain nombre de valeurs communes qu'il convient de favoriser et, au besoin, de défendre.

La Nation ne s'est pas construite par l'opération du saint Esprit. Elle a nécessité du temps et pas mal de sacrifices. Souvenons-nous, par exemple, de la bataille de Bouvines en 1214 qui marque en quelque sorte le début de cette nation. Tout ceci remonte à des siècles.



Ce qui peut apparaître aujourd'hui comme une évidence aux yeux de nos concitoyens, a, pourtant, exigé une politique forte, une volonté délibérée d'aller vers la construction d'un Etat.

Le passé est plein d'enseignements. Un pays qui, d'ailleurs, ne se souvient pas de son passé, n'a, à mon avis, aucun avenir. Et la construction d'un Etat démocratique a une forte résonance pour les gaullistes que nous sommes.

Une fois la nation ainsi rapidement définie, il faut aller plus loin et arriver sur un terrain plus difficile : le sentiment d'appartenance à la nation.

Car, il ne sert à rien de construire un Etat s'il n'y a pas de la part de ceux qui y vivent une identification à ses valeurs, son fonctionnement, ses règles. Il faut faire comprendre, notamment aux plus jeunes, tous les avantages de vivre dans une démoc-

cratie. L'identité nationale concrétise la réussite de cette évolution. On s'accapare les vertus de la démocratie, on s'en imprègne, on ressent cela comme fondamental, on s'approprie cette nation dans ce qui fait son essence même.

Et l'une des expressions majeures de cette identité, de cette citoyenneté, c'est évidemment le droit de vote qui conditionne le bon ordonnancement des choses, l'organisation des structures, le fonctionnement des institutions, l'avenir de la société.

Le droit de vote constitue d'ailleurs l'attribut essentiel de cette citoyenneté qui est, de ce fait, intimement liée à la nationalité.

Alors, comment peut-on envisager de donner ce droit de vote à des non nationaux qui ont une histoire différente, un sentiment étranger à notre nation et qui peuvent ne pas partager nos valeurs premières et même s'opposer à elles !

Or, le droit de vote pour les étrangers fait partie des débats récurrents depuis 1981 et des évolutions ont été notées, surtout pour les étrangers communautaires suite au traité de Maastricht. Les ressortissants étrangers, membres de l'Union Européenne, ont effectivement le droit de voter pour les élections locales et européennes car il s'est créé une sorte de citoyenneté européenne.

Il existe, de plus, et c'est essentiel, une réciprocité entre ces pays. Clairement, les droits dont nous disposons pour voter en Europe sont équivalents à ceux d'un citoyen étranger communautaire souhaitant voter aux élections locales en France.

Citoyenneté et réciprocité sont indissociables.

Comment peut-on soutenir vouloir donner plus de droits en France à des étrangers non communautaires que nous n'en aurions nous-mêmes dans ces pays étrangers ? Pourtant, de nombreuses propositions socialistes l'exigent et sans aucune réciprocité pour nos nationaux ! De plus, il s'agit d'un droit de vote doublé d'une éligibilité en France pour ces étrangers hors Union Européenne !

C'est avec une certaine frénésie que le Parti socialiste et ses alliés veulent faire voter et élire les étrangers aux élections locales, c'est-à-dire aux élections municipales, cantonales, régionales et sans exclure les têtes d'exécutif. Il serait donc possible qu'une commune, un département, une région, soient composés et même dirigés par un ressortissant étranger à l'Union Européenne !

François Mitterrand en 1981 avait inscrit ce droit de vote dans ses 110 propositions. Il s'est bien gardé de le mettre en application malgré ses deux septennats.

Après, plusieurs autres tentatives ont eu lieu qui ont démontré une volonté réitérée de ramener toujours ce sujet au cœur du débat.

Souvenez-vous d'ailleurs des premières déclarations en ce sens de Martine Aubry au lendemain même du basculement du Sénat à gauche.

C'est un signe d'autant plus fort que les socialistes ont exhumé une proposition de loi qui avait été votée en 2000 par l'Assemblée nationale alors socialiste, qui n'avait jamais été inscrite à l'ordre du jour du Sénat. Une fois obtenue la majorité au Sénat, ils sont allés reprendre cet ancien texte voté par l'Assemblée nationale pour le voter au Sénat à majorité de gauche. Ce tour de passe-passe a failli réussir. Heureusement, que quelques différences existaient entre la lecture au Sénat et celle de l'Assemblée, sinon, le Président de la République n'aurait eu comme seule possibilité de refuser la promulgation et de provoquer éventuellement un référendum.

Je vous rappelle que dans le programme du Parti socialiste pour la prochaine élection présidentielle, cette même volonté est inscrite en page 21 du programme, je cite : «Le Parti socialiste est favorable à l'instauration du droit de vote et d'éligibilité aux élections locales pour les étrangers en situation régulière résidant dans notre pays depuis au moins cinq ans qui favorisera la reconnaissance politique et sociale ainsi que la responsabilité qui l'accompagne».

Il faut noter que tous les candidats aux primaires socialistes étaient d'accord sur le droit de vote et

d'éligibilité des étrangers non communautaires.

Il y a un point capital sur lequel, finalement, il n'y a pas d'explication sincère : c'est la question de la réciprocité. Les socialistes et leurs alliés sont décidés à donner à des ressortissants étrangers, hors union Européenne, plus de droits en France que nous n'en aurions à l'étranger. Cela défie l'entendement et tous les principes de notre Droit : Comment justifier de donner plus de droits à des étrangers en France que nous, Français, à l'étranger ? Comment justifier un droit de vote et d'éligibilité à des étrangers qui peuvent ne pas respecter nos valeurs démocratiques ?

Tous les pays ne sont pas à l'image de la France. Il n'y a malheureusement pas dans le monde beaucoup de démocraties comparables à la nôtre.

Comment peut-on imaginer donner le droit de vote et d'éligibilité en France à des étrangers qui peuvent ne pas chercher à s'intégrer ?

La proposition de loi et la volonté socialiste par rapport à ce problème fait complètement abstraction de ce sujet. Pour moi, c'est essentiel.

Et cela n'a strictement rien à voir avec les questions d'accueil des étrangers, les questions de droit d'asile ou autre qu'il s'agit d'améliorer afin de déterminer ceux qui veulent vraiment s'assimiler à la société française et ceux qui ne le veulent pas.

Ce n'est, en aucune façon, un discours contre l'étranger. Nous avons bénéficié en France de l'apport d'une immigration qui partage nos valeurs et le respect de la devise républicaine de liberté, d'égalité et de fraternité. Mais, il faut que cette immigration soit maîtrisée.

J'entends dire qu'il n'y aurait que le Front national pour s'opposer à ce droit de vote et d'éligibilité des étrangers. C'est faux.

L'UMP a toujours dit très clairement qu'elle s'opposait au droit de vote et d'éligibilité des étrangers non communautaires pour les raisons que je viens de vous exposer. Je vous rappelle quelques points du projet de l'UMP pour les élections puisque j'étais membre du comité de projet avec Bruno Le Maire. Je cite : «Nous croyons aux liens indissociables entre nationalité et citoyenneté. Ceux qui veulent s'intégrer dans notre société doivent faire preuve d'une volonté d'intégration» et même aller jusqu'au terme d'assimilation qui est légèrement différent, qui a sa signification, et qui est le terme employé par le ministre de l'intérieur Claude Guéant.

«Il faut, contre les provocations de la gauche, conditionner le droit de vote à la souveraineté, à la nationalité et à la citoyenneté. Le droit de vote est l'un des fondements de la démocratie... La citoyenneté est une et indivisible. Il n'y a pas une citoyenneté locale et une citoyenneté nationale, il n'y a qu'une seule citoyenneté». Ceci a été rappelé par le Premier ministre lors du débat au Sénat.

Il n'est pas question, de plus, de différencier les droits de vote entre, d'une part, des nationaux disposant d'un droit de vote entier et, de l'autre, les étrangers, qui ne voteraient que pour les élections locales. Il n'existe pas de droit de vote mineur. C'est tout ou rien.

Il n'y a pas d'attribution partielle de la citoyenneté, sinon, on crée du communautarisme et c'est d'ailleurs ce qui est recherché par la gauche : le vote communautaire...

C'est complètement discriminant. C'est intéressant de constater que la gauche, si farouche pourfendeur des discriminations, veut absolument en créer en l'espèce.

Il faut dénoncer le travail de sape et le risque de communautariser le débat public parce que, malheureusement, notre nation, tout comme d'autres, est en proie à de fortes tensions. Il existe des communautés qui ne veulent exister que par rapport à la communauté qu'elles représentent et non pas par rapport à l'appartenance à notre nation. Or quelles que soient nos origines, nos croyances, notre culture, nous sommes d'abord Français.

Sinon, c'est le communautarisme et l'éclatement de la Nation.

Il faut préciser que cette proposition de loi a été votée au Sénat avec seulement 6 voix de majorité. Je regrette que François Bayrou se soit prononcé en faveur de ce droit de vote en ne formulant qu'une réserve : que le ressortissant étranger non communautaire disposerait du droit de voter après 10 ans de résidence en France et non 5 ans comme le soutient le parti socialiste... Des sénateurs centristes et même villepinistes n'ont pas pris part au vote, c'est fort dommage car s'ils l'avaient fait, même avec un Sénat de gauche, cette proposition aurait été rejetée.

Ce qui est très révélateur aussi c'est la déclaration du rapporteur socialiste, madame Benbassa, qui a indiqué que ce droit de vote des étrangers permettrait une meilleure intégration et une plus forte présence des minorités au Parlement et dans les directions des partis politiques.

On parle de minorités mais ce n'est pas le débat. Le débat n'est pas sur les minorités et les majorités. Le débat est sur l'existence de la République, la défense des valeurs et l'identité nationale. C'est une stratégie délibérée de se tromper de débat.

M. Rebsamen, président du groupe socialiste au Sénat, a dit très clairement qu'il n'y a pas pire ferment pour le communautarisme que la non-reconnaissance d'une citoyenneté de résidence. Les socialistes définissent le droit de vote comme provenant d'une simple citoyenneté de résidence, c'est-à-dire qu'il suffit de résider en France pour acquérir la nationalité française et pour miraculeusement défendre les valeurs fondamentales qui ont mis quand même un certain temps et beaucoup de sacrifices à se construire.

C'est une sorte de nouvelle expression du droit du sol, me semble-t-il, ou parce qu'on est en France, parce qu'on arrive en France, parce qu'on paye des impôts en France, on a le droit d'exercer le droit de vote, mais

attention, sans être français... Alors, je pose les questions :

Pourquoi voudrait-on exercer un des attributs majeurs de la citoyenneté française sans être français ?

Pourquoi voudrait-on voter sans demander la nationalité française ?

Si on est intégré, et heureusement il y a des étrangers bien intégrés sur le sol national qui travaillent, qui parlent la langue française, pourquoi ne voudraient ils pas, alors qu'ils présentent toutes les caractéristiques pour acquérir la nationalité française (il y a quand même plus de 100.000 personnes par an qui acquièrent la nationalité française) être français puisqu'ils peuvent être français sans abandonner forcément leur nationalité d'origine ?

A cette question fondamentale, personne ne veut répondre dans le camp adverse.

Pour voter, il faut être Français, à part entière, signe de notre appartenance à notre Nation. C'est notre programme : « nous croyons en l'identité de notre pays et en l'unité de la République. Nous nous opposons avec

force au communautarisme qui abîme la France et dissout la nation. Nous défendons les valeurs de la République, tout particulièrement la laïcité contre l'intégrisme religieux ».

Il ne faut en aucune façon consacrer une infime partie de reconnaissance juridique au communautarisme. La France est une République laïque de tradition judéo-chrétienne. Il faut faire en sorte de respecter cette laïcité, d'interdire par exemple de façon très ferme la polygamie, de faire en sorte que tous les étrangers qui viennent en France acquièrent l'un des premiers apprentissages essentiels, celui de la langue française. C'est par la langue française que l'on peut faire partager beaucoup de choses.

En conclusion, je pense qu'être français ce n'est pas quelconque, c'est un privilège, un honneur, une vertu, le signe distinctif d'une appartenance à une grande démocratie, dotée d'une grande histoire.

Pour la société de demain, je préfère, et de loin, celle-ci !

POURQUOI JE VOTERAI POUR SARKOZY

par Bruno LAREBIÈRE, ancien rédacteur en chef du journal «Minute»

Si l'on m'avait dit, il y a cinq ans, que je voterais pour Nicolas Sarkozy, je ne l'aurais pas cru. Durant toute la campagne de 2007, dans les colonnes de «Minute», j'ai livré une bataille totale contre lui. J'avais lu ses ouvrages, tous, décortiqué ses discours, tous, et je ne pouvais croire qu'il eût «changé» ni qu'il fût digne de la charge présidentielle. Je le voyais comme un pur opportuniste qui allait, non seulement amplifier la désagrégation de la France, mais aussi, à force de se dire «de droite», discréditer pour des décennies le fait même que l'on puisse se revendiquer «de droite».

Au premier tour, j'ai voté, sans conviction, par un mélange d'habitude et de fidélité, pour Jean-Marie Le Pen, non sans avoir sévèrement critiqué son positionnement et annoncé son inévitable «déroutée». Au second, je suis resté chez moi, comme à chaque présidentielle, à chaque législative, à chaque cantonale depuis que j'ai le droit de vote – sauf en 2002 bien sûr.

N'ayant pas mis l'ombre d'un espoir dans son élection, n'ayant cru à aucune de ses promesses, ayant tenté de dissuader tous ceux qui passaient à ma portée de lui apporter leur suffrage, je ne suis donc pas un déçu du sarkozysme et le regard que je porte sur son action n'est pas obéré par le

sentiment d'avoir été dupé. Tout au contraire, un quinquennat plus tard, je souhaite ardemment sa réélection et je m'apprête à lui apporter mon suffrage dès le premier tour.

UN QUINQUENNAT DE LIBÉRATION

Les Français, et particulièrement l'électorat de droite qui ne cesse de décrier Nicolas Sarkozy, ont-ils à ce point la mémoire courte ? Sont-ils tel-



lement imprégnés de la propagande de la gauche diffusée par des médias dont ils prétendent pourtant se défier pour ne pas voir que, en cinq ans, la France a profondément changé et qu'elle a changé positivement ?

Je voterai pour Sarkozy car ce que je finissais par croire impossible est enfin arrivé : le centre de gravité de la

vie politique s'est déplacé vers la droite. Réforme après réforme, chantier après chantier, discours après discours, Sarkozy s'est révélé un adversaire comme la gauche n'en avait pas imaginé dans ses pires cauchemars, sapant ou reléguant carrément au magasin des antiquités les plus rigardes une bonne partie de ce que l'on nous présentait comme tabou.

Sur le poids de la fonction publique, le retour de ces beaux mots de sélection et de mérite, le coût et l'injustice de l'assistanat, la réhabilitation du travail, la réduction de la bureaucratie, la neutralisation des syndicats politisés, l'inconséquence de la politique suivie depuis 35 ans en matière d'immigration et j'en passe, Nicolas Sarkozy a sapé, ébranlé ou carrément détruit toute une mythologie dite progressiste, qui n'était en fait que la liste terrifiante des conservatismes que ces deux plaies pour le pays que furent François Mitterrand et Jacques Chirac imaginaient, par conviction, faiblesse ou lâcheté, définitivement inscrits dans l'ADN de la France.

LE SEUL CANDIDAT DE DROITE

Je voterai pour Sarkozy car, aussi, la chape de plomb des années mitter-

rando-chiraquiennes, ce quart de siècle où la simple expression d'une pensée de droite valait mise au ban de la société, a été pulvérisée.

En cinq ans, la parole s'est libérée comme jamais depuis au moins les années Pompidou (1969-1974) et la parole de droite a fait son retour dans l'espace public.

A tel point que, des éditorialistes les plus en vue aux commentateurs au zinc du bistrot, innombrables sont désormais ceux qui tiennent des propos que, il y a encore cinq ans, nul ou presque n'osait exprimer à voix haute.

Cette liberté m'est trop précieuse pour que je prenne le moindre risque de la perdre au soir du 6 mai.

Certes, beaucoup reste à faire et, des discours aux actes fondateurs, il y a encore bien du chemin à parcourir.

Mais il fallait d'abord que, dans la France sclérosée par des décennies d'immobilisme, la parole quasiment révolutionnaire de Sarkozy passât. Et que l'on ne vienne pas me parler de son «ouverture à gauche», qui a permis, avec Eric Besson, un débat sur l'identité nationale qui, s'il n'a pas abouti, est désormais lancé et ne se refermera jamais, alors que, dans le même temps, Marine Le Pen pratiquait elle aussi une «ouverture à gauche» avec cette différence majeure qu'elle l'a conduite à adopter les positions chevènementistes de ceux qui étaient supposés se rallier à ses thèses !

Je voterai également pour Sarkozy car, de tous les candidats, le chef de l'Etat est le seul, l'unique candidat de droite sur les dix postulants à la magistrature suprême. Le seul. Je ne

tiens pas pour un candidat de droite, ni pour un candidat sérieux, quelqu'un qui veut rétablir la retraite à 60 ans, faisant passer la démagogie avant la démographie, quelqu'un qui se propose de ressusciter la planification économique de sinistre mémoire, quelqu'un qui veut retrouver le chemin de l'économie mixte et, même, restaurer «l'Etat providence», celui-là même qui nous a ruinés et qui nous paralyse depuis des décennies !

Je tiens même pour un candidat dangereux quelqu'un qui, sous couvert de lutter contre l'islamisation, s'enferme dans une laïcité de combat à l'égard de toutes les religions, mises sur le même pied, comme si le catholicisme – le judaïsme, et le protestantisme – ne pouvaient pas prétendre, en France, à nettement plus de droits que l'islam ! Je tiens également pour un candidat dangereux, quelqu'un qui, exigeant la sortie de la France de la zone euro (pourquoi pas), explique maintenant, s'étant aperçu qu'une majorité de ses électeurs potentiels y est opposé, que la décision sera soumise à référendum et que, si les Français veulent conserver l'euro, il fera avec alors que tout son programme économique repose sur la sortie de l'euro !

UN CHOIX POLITIQUE, PAS AFFECTIF

Je voterai pour Sarkozy, aussi, parce que si la structure de l'Union européenne doit être réformée en profondeur – ce qu'il a commencé à faire, très concrètement, en passant à maintes reprises par-dessus les traités et par-dessus la Commission européenne -, je tiens pour potentiellement

criminel, et je pèse mes mots, de vouloir rayer de notre histoire, plus d'un demi-siècle de construction européenne, qui a été – comment se fait-il qu'il faille le rappeler ? – plus d'un demi-siècle de paix, ce qui n'est pas si fréquent dans l'histoire de notre pays. Et cela sans avoir le moindre «plan B», si ce n'est l'instauration de partenariats entre Etats comme nous pouvons en avoir avec le Pérou ou la Guinée équatoriale ! Et cela, aussi, au moment même où, en Europe centrale, se réveillent et s'attisent des revendications territoriales que seule la construction européenne empêche de prospérer.

Je voterai Nicolas Sarkozy, enfin, parce qu'il est le seul dans cette campagne à parler de «civilisation européenne», réalité historique, spirituelle et culturelle qui va bien au-delà des différends organisationnels, quand certaine autre veut bannir le drapeau européen considéré comme l'«atroce symbole d'une élite oligarchique», ignorant, parmi tant d'autres choses, que son fond bleu est le bleu marial et que le «cercle de douze étoiles d'or» est celui couronnant la tête de la vierge Marie après son assomption selon l'annonce qui en est faite dans l'Apocalypse selon saint Jean.

Dimanche 22 avril, je voterai pour Sarkozy. Sans hésitation. Sans état d'âme. Sur un choix politique, réfléchi, mûri, assumé. Pour l'affectif, qui m'aurait poussé vers un autre candidat, on verra plus tard. Ce n'est pas l'objet du scrutin.

Repris de Minute du 18/04/2012

LES DERNIERES CAMPAGNES MILITANTES DU MIL

DANGER S'ABSTENIR c'est donner le DROIT de VOTE aux ÉTRANGERS www.lemil.org	DANGER la GAUCHE c'est L'INSÉCURITÉ www.lemil.org	DANGER la GAUCHE c'est la LÉGALISATION de la DROGUE www.lemil.org	le NUCLÉAIRE c'est l' INDEPENDANCE de la FRANCE www.lemil.org	2012 le P.S. veut TOUS les POUVOIRS www.lemil.org	DANGER HOLLANDE c'est le DROIT de VOTE aux ÉTRANGERS www.lemil.org	2012 le P.S. c'est TOUJOURS PLUS d' IMPÔTS www.lemil.org
la France ou la Gauche il faut choisir www.lemil.org	SARKOZY une France FORTE www.lemil.org	SARKOZY LES VALEURS FRANÇAISES www.lemil.org	SARKOZY le seul capable de DEFENDRE la FRANCE www.lemil.org	la DROITE CIVIQUE, GAULLISTE et PATRIOTE www.lemil.org	les patriotes sont au MIL www.lemil.org	2012 le P.S. au POUVOIR la FRANCE RUINÉE www.lemil.org

BULLETIN D'ADHESION

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Portable Télécopie

Courriel @ Date et lieu de naissance

Profession

Je désire soutenir financièrement les campagnes du MIL et verse : 120 € ou plus 80 € 50 € 30 € 20 €

Je souhaite adhérer (ou renouveler mon adhésion) au M.I.L. pour l'année :

Cotisation de membre et abonnement au journal : 50 € Cotisation chômeur, jeune (-25 ans) : 15 €

Cotisation couple : 50 € Cotisation simple (sans journal) : 30 €

Cotisation pour la carte de membre donateur : 100 € Cotisation pour la carte de membre bienfaiteur : à partir de 200 €

Je désire m'abonner à « Vigilance et Action » (pour les non adhérents) : soutien : à partir de 200 € simple 60 €

Date Signature

À renvoyer au M.I.L., BP 84, 92303 Levallois-Perret Cedex – Site Internet <http://www.lemil.org>

Conformément à l'article 27 de la Loi n°78-17 du 6/1/78 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, les réponses aux différentes rubriques de ce bulletin sont facultatives. Les informations qu'elles contiennent sont à usage strictement interne. Elles font l'objet d'un traitement informatique et ne peuvent être communiquées qu'à des responsables désignés par le Bureau National. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent sur justification de votre identité.

Charles de GAULLE 18 novembre 2011 (le 11/11/2011) C'est la grandeur de la France de ne s'arrêter jamais, car pour elle, cesser d'agir reviendrait à disparaître. www.lemil.org	Charles de GAULLE 18 juin 1940 - 2010 (il y a 70 ans) "Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France. La France ne peut être la France sans la grandeur." www.lemil.org	Charles de GAULLE 18 juin 1940 - 2010 (il y a 70 ans) La droite civique, gaulliste et patriote. www.lemil.org	A TOUS LES FRANÇAIS VIVE LA FRANCE ! www.lemil.org
---	--	---	---

VIGILANCE & ACTION est édité par le M.I.L.

Directeur de la publication : R. BÉTELLE (Imprimerie spéciale – Dépôt légal à parution)

MIL : La droite civique, gaulliste et patriote